

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 octobre 2015

**Rapporteur :
Monsieur Guillaume
MENGUY**

N° 42

**Opération d'aménagement du cœur de quartier de Kermoisan
Contrat de concession d'aménagement
Compte-rendu annuel d'activité**

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 09/10/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 08/10/2015 (accusé de réception du 08/10/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

L'opération d'aménagement du cœur de quartier de Kermoisan a été confiée à la SAFI par un traité de concession, conformément à une délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2010. En application de l'article 300-5 du code de l'urbanisme, l'aménageur doit produire à la collectivité chaque année un compte-rendu annuel d'activité. Ce document que nous a adressé la SAFI, joint au présent rapport, rend compte pour l'année 2014 du déroulement de la mission.

Il intègre les éléments de l'avenant n°1 au traité de concession pour l'opération d'aménagement du cœur de quartier de Kermoisan du 20 novembre 2014.

Sur le plan opérationnel, l'achèvement de l'opération d'aménagement interviendra avant la fin 2015, sauf pour ce qui concerne la mise en œuvre de l'opération dite « pôle médical » repositionnée dans le cadre du nouveau Projet de Renouvellement Urbain sur Kermoisan.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver le compte-rendu d'activité présenté par la SAFI pour l'exercice 2014.

Le maire,

Ludovic JOLIVET

